

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des lavandes et lavandins ou lors de la pleine floraison, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un produit ne signifie pas que l'insecticide ou acaricide est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
4. **Les traitements effectués le matin présentent un risque** pour les abeilles car le produit peut se retrouver dans les gouttes de rosée du matin, source vitale d'eau pour les abeilles.
Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Stade phénologique des cultures de lavande et lavandin :

- Secteurs précoces : culture redémarrée, hampes florales < 10 cm
- Autres secteurs : redémarrage

Les cultures sont dans l'ensemble en retard par rapport aux autres années, suite aux températures relativement fraîches de ce printemps.



Gel hivernal

Les dégâts de gel se confirment et provoquent un redémarrage des plantes très hétérogène, ce qui accentue l'impression de retard des plantations. Ces symptômes ne doivent pas être confondus avec des dégâts de cécidomyie ou de dépérissement.



Photos : dégâts de gel

Les lavandins sont particulièrement plus touchés que les lavandes, notamment dans les bas-fonds et les parcelles orientées au nord.

Tous les secteurs géographiques sont concernés : les Plateaux de Valensole et d'Entrevennes - Puimichel, la Vallée du Jabron (toutes les parcelles touchées, à des degrés différents), le secteur de Ribiers.(en creux de vallée), les Baronnie, le Plateau d'Albion (principalement sur lavandin Grosso), le Plan de Simiane La Rotonde (surtout les plantations de plus de 5 ans), la Vallée du Rhône (sur Abrial et Grosso principalement), etc...



Arima marginata

Mi-mars, les premières larves noires ont été observées sur plantes aromatiques (thym, origan), aux alentours de Trets, ainsi que dans le Luberon et Lure. Les niveaux de population ont parfois été importants (jusqu'à 30 larves / plante).

Elles sont ensuite apparues sur sauge sclarée vers la mi-avril (sud Drôme), au stade larvaire, mais aussi au stade adulte.

Depuis le début du mois de mai, elles s'attaquent aux cultures de lavande et de lavandin, de façon assez généralisée (Plateau de Valensole, Vallée de Digne, ...), mais à des niveaux souvent inférieurs au seuil de nuisibilité (3 insectes / plante).

Cochenille

Les premiers symptômes de cochenille ont été observés sur lavandin sur le Plateau de Valensole (Riez, St Jurs, Valensole) au début du mois de mai. Les fréquences d'attaque vont de faible à moyenne.

Crachat de coucou

Quelques baves de crachat de coucou ont été observées sur sauge sclarée, sur le haut du Plateau de Valensole (St Jurs).

Tordeuses et chrysomèles

Quelques individus repérés début avril sur Simiane La Rotonde, mais depuis plus rien.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26, RaisonAlpes et France Lavande.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

CRIEPPAM, ITEIPMAI, CA 84, CA 26 et RaisonAlpes.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.